

Image not found or type unknown



Frais de main levée "qui paye ?"

Par **prov74_old**, le **04/12/2007** à **06:48**

Je fais l'objet d'un prélèvement de pension alimentaire par paiement direct sur mon salaire pour mes deux filles, une de mes filles a commencé à travailler au 1er décembre et une main levée de la moitié de la pension alim. a été faite auprès de mon employeur par mon ex-femme qui est passée par un huissier, aujourd'hui je reçois une facture de l'huissier pour frais de main levée, est-ce encore à moi de payer ces frais et doit-on obligatoirement passer par un huissier pour cela ?